

Séance du 10 décembre 2025

Ordre du jour :

- Vote du quart des crédits d'investissement disponibles,
- Dossiers de demandes de subventions 2026,
- Récapitulatif des indemnités des élus pour 2025
- Bons d'achat Noël,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- Achats d'ordinateurs pour l'école,
- Subvention voyage scolaire,
- Renouvellement contrat agence postale communale,
- Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026,
- Approbation de la charte 2026-2041 du Parc Naturel Régional Livradois Forez,
- Questions diverses

PRESENTS : ASTIER Jean-Claude, PRISSET André, CORNET Yvon, GRAS Fabienne
PEULMEULLE VASSE Christian, RICOUX Laurent, TRAPON William

ABSENTS : PECHEREAU Patrice (pouvoir donné à PRISSET André), OBERT Christian

Président de séance : PRISSET André

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 18h01

VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT :

Afin de permettre le paiement de dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2026, il est nécessaire de voter le quart des crédits disponibles de l'exercice précédent.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2026 :

- Voirie communale 2026 :
Des travaux de réfection de voirie auront lieu aux villages de Lapeyre, Chouviaux, Germalanges et au carrefour de Lapeyre-Rigon.
Des précisions vont être demandées et la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.
- Bâtiments communaux 2026 :
Dans la continuité des travaux de réfection des menuiseries des bâtiments communaux, l'équipe municipale va demander des devis pour les fenêtres des logements vers le monument aux morts, la salle du conseil et la salle des fêtes.
La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.

BONS D'ACHAT DE NOEL :

Trois bons d'achat d'une valeur de 10 € chacun, valables à Super U Arlanc seront remis aux personnes âgées de 65 ans et plus, en résidence principale et vivant à l'année sur la Commune qui ont renvoyé leur coupon de réservation. Les bénéficiaires seront informés de leur réception et pourront venir les retirer en Mairie.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL ET SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE :

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'agent de maîtrise passera agent de maîtrise principal. Il convient de créer et supprimer les postes correspondants à cet avancement de grade. Le tableau des effectifs sera modifié en fonction.

ACHATS D'ORDINATEURS POUR L'ÉCOLE :

Les ordinateurs des élèves et du tableau interactif de l'institutrice ne permettant plus de faire les mises à jour, des devis ont été demandé pour en acquérir des nouveaux.

De nouveaux devis sont attendus et **la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.**

SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ARLANC :

L'école publique d'Arlanc organise un voyage scolaire dans le Lot en mai prochain. 64 élèves y participent. Le coût total est de 21 683.95 € TTC et la part familiale s'élève à 338.81 €.

Deux enfants de notre commune sont concernés par ce séjour. La municipalité versera une subvention de 100 € / élève, soit la somme de 200 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le contrat de l'agence postale communale va être renouvelé pour une durée de 1 an à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTION DU TARIF DU SUPPLÉMENT DE PRIX DE LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2026 :

Une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif va être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2026 par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

APPROBATION DE LA CHARTE 2026-2041 DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS FOREZ :

La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.

DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Une modification budgétaire à été faite pour les comptes suivants :

c/ 165	(cautions)	33.09 €	(investissement dépenses)
c/ 2804182	(amortissements)	33.09 €	(investissement recettes)
c/ 6042	(prestations de services)	- 33.09 €	(fonctionnement dépenses)
c/ 681	(amortissement)	33.09 €	(fonctionnement dépenses)
c/ 6413	(personnel titulaire)	- 1 820.00 €	(fonctionnement dépenses)
c/ 65311	(indemnités de fonctions élus)	1 820.00 €	(fonctionnement dépenses)

Questions diverses :

- **Récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025 :**

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Un tableau doit être établi chaque année.

Pour l'année 2025, les indemnités brutes versées sont :

- Pour le Maire : 12 578.16 €
- Par adjoint : 4 883.28 €

- Demande du comité des fêtes :

Le comité des fêtes avait demandé à changer de local (prendre l'ancien local des pompiers et laisser la salle vers l'ancienne mairie). Il est proposé que le comité prenne le compteur EDF à sa charge (le compteur d'eau restant à la charge de la commune), le président de l'association demande réflexion. **La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.**

- Vitesse limitée dans le bourg :

Un technicien des services de la DRAT (Direction routière d'aménagement territorial) avait rencontré les élus le 14 octobre dernier. Il revient le 18 décembre 2025 proposer des solutions d'aménagement de la RD 999.

- Annonce pour trouver un gérant au Gaspard des Montagnes :

Une annonce est proposée mais il convient de la retravailler afin qu'elle soit publiée avant la fin de l'année.

- Proposition de reconversion de la salle du comité des fêtes (ancienne mairie) si changement de local :

Le premier adjoint a proposé une reconversion de la salle de l'ancienne mairie occupée par le comité des fêtes, au cas où l'association déménagerait au SDIS. Ce local permettrait d'accueillir ponctuellement différents prestataires de santé (kiné, infirmier, psychologue...). Cette proposition est remise en cause par le manque d'accès PMR.

- Nettoyage du restaurant Le Gaspard des Montagnes:

Monsieur le Maire avait adressé un message de solidarité aux conseillers pour venir aider l'employé technique qui est seul, à nettoyer le Gaspard avant la réfection des peintures. Les conseillers n'ont pas répondu à sa demande et ne souhaitent pas apporter leur aide.

Le restaurant a besoin d'un grand nettoyage, aussi bien en cuisine, que dans les chambres froides et dans les salles du bar et du restaurant. Des travaux étant en cours, des devis à divers organismes de nettoyage vont être demandés. **La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2026.**

- Motion Détours :

Une motion a été prise pour soutenir le maintien de l'association de réinsertion.

- Demande de la Commune de Laval sur Doulon :

Un élu de la Commune de Laval sur Doulon est venu rencontrer Monsieur le Maire afin de refaire la route aux limites de Cistrières – Laval – St Alyre. Il serait judicieux que les nouvelles municipalités se rencontrent pour faire les travaux conjointement.

- Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient de recruter un agent recenseur. Il est proposé que le coordonnateur communal soit la secrétaire de mairie. **La décision sera prise au prochain conseil municipal.**

Séance close à 21h57.

Information diverse : Jérôme, employé technique contractuel depuis un an n'a pas souhaité renouveler son contrat au 1^{er} novembre 2025.